



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 7 mars 2022 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Diminuer la superficie minimale d'un lot projeté à 942,1 m² au lieu de 1 500 m². Le tout tel que décrit au règlement de lotissement numéro 645.

Identification du site concerné : Rue de la Moraine
Lot projeté #2, partie du lot 3 348 527 du cadastre du Québec (Futur lot 6 500 701)
Plan projet de lotissement de Pierre Brodeur, A.G.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 7 mars 2022.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 17 février 2022.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier